



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 18 décembre 2024 DELIBERATION

Rapporteur : Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick NAVARRO

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

17 - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires comme indiqué dans le tableau annexé à la présente.

Après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 26 novembre 2024,

Et après avoir pris connaissance des modifications de crédits,

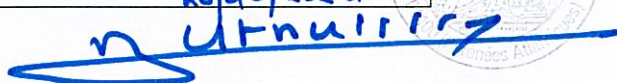
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte** la décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2024 pour le budget de l'assainissement telle que détaillée dans le tableau figurant en annexe.

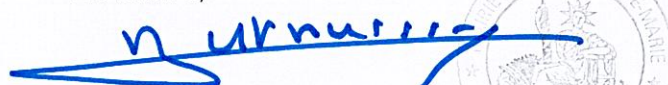
Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 18 décembre 2024.

Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 23/12/2024



Le Maire,



Bernard UTHURRY



BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**DECISION MODIFICATIVE N° 2****FONCTIONNEMENT****Dépenses**

Ch. 011 – cpte 611	Sous-traitance générale	+ 12 000,00
Ch. 011 – cpte 61558	Entretien autres biens mobiliers	+ 3 000,00
Ch. 014 – cpte 706129	Reversement redevance agence de l'eau	- 32 215,00
Ch. 65 – cpte 6541	Créances admises en non valeur	- 9 000,00
Ch. 65 – cpte 6542	Créances éteintes	+ 6 000,00
Ch. 66 – cpte 6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts	+ 7 000,00
Ch. 68 – cpte 6817	Dot. aux dépréciations des actifs circulants	+ 13 215,00

Tota 0,00

Recettes

Total **0,00**